

Les Foulées de la Doller

26 octobre 2025

Règlement de la course



1) Programme général des courses:

Les courses sont organisées par l'association sportive SPIRIDON SUNDGAU sur la commune de Reiningue (68) le 26 octobre 2025.

*** Le 10km :**

- Le parcours est constitué de trois boucles. Une grande boucle de 3km800, une moyenne boucle de 3km200 et pour terminer une boucle de 3km pour un total de 10km mesurés officiellement sur une surface 100 % bitumée. Le parcours est plat et très rapide.

- Le départ se situe à la hauteur de l'entrée du pole médical rue des Pierres et l'arrivée se situe rue de Cernay en parallèle à la rue des Pierres. Le départ est donné à 10h15. Un marquage au sol visible et matérialisé par des flèches de couleur Orange (1ère boucle), Bleue (2ème boucle), Rose (3ème boucle).

- Les Foulées de la Doller seront le support du Championnat du Haut-Rhin 2025 sur le 10km et seront en notation par un jury officiel pour l'obtention du Label Bronze en 2026.

Un jury officiel sera présent avec un juge arbitre officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.

Lui seul sera à même de traiter toutes les réclamations dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats.

Ces décisions sont sans appel.

* Le 5km :

- Le parcours est constitué de trois boucles, Une petite boucle de 600m, une moyenne boucle de 1km200 et une grande boucle de 3km200 pour un total de 5km mesurés officiellement sur une surface 100% bitumeuse. Le parcours est plat et très rapide.
- Le départ se situe à la hauteur de la rue des Pierres/ Rue de Wittelsheim et l'arrivée se situe rue de Cernay en parallèle à la rue des Pierres. Le départ est donné à 9h00. Un marquage au sol visible et matérialisé par des flèches de couleur vertes.
- Mise à disposition des vestiaires, douches et toilettes à la salle des sports.
- Buvette et petite restauration sur place à la salle des sports.

2) Inscriptions:

Les inscriptions pour le 10km et le 5km se font uniquement sur le site www.sporkrono.fr jusqu'au vendredi 24 octobre 2025 23h59.

Pas d'inscriptions par téléphone, ni par mail et pas d'inscriptions sur place.

- Tarif de l'inscription du 10km est de **14euros (hors frais de gestion)**.
- Tarif de l'inscription du 5km est de **9 euros (hors frais de gestion)**.
- Remise de 2euros pour les licenciés sur le 10km (**Championnat du Haut-Rhin 2025**)

3) Conditions de participation 5km et 10km:

10km et 5km : La course est ouverte aux licenciés FFA, ainsi qu'aux non licenciés.

- 10km à partir de la catégorie **(U18 2009/2010)**.
- 5km à partir de la catégorie **(U16 2010/2011) .**

- Personnes mineures

Pour les personnes mineures **de toutes nationalités**, leur participation à une compétition est soumise à la présentation

obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de...
la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée **en compétition** datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication,
ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

- Personnes majeures

Pour les personnes majeures **de toutes nationalités**, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant

la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Concernant l'application du présent article, des dispositions transitoires sont prévues par voie de circulaire concernant les manifestations organisées avant le 31 août 2024 ou dont l'inscription est déjà ouverte lors de la publication de la présente réglementation. Ces dispositions transitoires prendront automatiquement fin à échéance des manifestations qu'elles concernent.

4) Dossards:

Les dossards seront à retirer à la salle des sports le 26 octobre 2025 à partir de 7h00 et ceux jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course sur présentation d'une carte d'identité. L'absence de dossard à l'arrivée entraînera le non-classement du concurrent.

Aucun échange de dossard n'est autorisé. Tout coureur sans dossard sera exclu.

Un lot sera offert à chaque participant lors du retrait du dossard.

5) Droit à l'image:

5) Données personnelles et droit à l'image :

Les données de chaque coureur sont recueillies pour les inscriptions et les résultats seront publiés sur les sites partenaires et site FFA selon les règles de protection des données personnelles. Merci de prévenir l'organisateur, par mail à spiridon.sundgau68@gmail.com (lors de votre inscription) si vous souhaitez que votre résultat ne soit pas publié.

L'inscription à cette manifestation autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, en France et pour la durée la plus longue prévue par la loi, des règlements en vigueur.

6) Ravitaillement:

Un ravitaillement sera mis à disposition à mi-parcours de la course et un deuxième ravitaillement (ravitaillement final) sera mis à disposition après l'arrivée dans la salle des sports ou dehors devant la salle des sports selon la météo prévue.

*** 10km**

- Le ravitaillement à mi-parcours (uniquement eau) . Vers le premier kilomètre,
- Le ravitaillement final (eau et solide) à coté de la salle des sports rue des Pierres.

*** 5km**

- Le ravitaillement final (eau et solide) à côté de la salle des sports rue des Pierres.

7) Récompenses:

- Les catégories récompensées pour le 10km sont:

CA, JU, ES, SE, M1 à M13, les trois premiers au scratch hommes et femmes, La catégorie M0 n'est pas récompensée. Le cumul des récompenses n'est pas possible.

- Les récompensées pour le 5km sont:

Seuls les trois premiers au scratch seront récompensés (Hommes et femmes).

- Championnat du Haut-Rhin récompense uniquement au premier homme et la première Femme.

- Les récompenses du 10km se feront à partir de 12h15 à la salle des sports
- Les récompenses du 5km se feront en extérieur au niveau de la sono rue des Pierres ou intérieur dans la salle des sport selon la météo à 9h30
- Une prime au record du 10km homme et femme sera attribuée si les records de l'édition 2024 seront battus.

8) Résultats:

Les résultats complets seront affichés dans la salle des sports sur une grille d'exposition.

9) Chronométrage:

Le chronométrage sera assuré par la société Sporkrono avec un système à puce accroché sur le dossard pour les deux courses.

10) Secours, sécurité et stationnement:

Secours: Un organisme agréé de secours est prévu durant toute la manifestation sportive. Les secours seront effectués par le CFSS de Fessenheim. Le poste de secours se trouvera à la salle des sports rue des Pierres.

Sécurité: Onze points de sécurité seront assurés par des bénévoles (signaleurs). Des barrières et des cônes de chantier seront mis sur le parcours. Jusqu'à 22 signaleurs seront présents sur le parcours pour renforcer la sécurité ainsi que les forces de l'ordre.

Stationnement: Un grand parking se situe à la salle multi-activité à côté du stade de foot (rue de Wittelsheim). Le Parking se situe à environ 600m de la salle des sports.

Un petit parking se situe à côté de la salle des sports. Possibilité de se garer à cheval sur les trottoirs rue de Mulhouse ou rue de Wittelsheim hors zone du parcours. Ces zones de stationnement restent proche du départ et de l'arrivée.

11) Affichage des kilomètres:

Les kilomètres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9 seront matérialisés par une borne kilométrique rouge pour le 10km.

Les kilomètres 1, 2, 3, 4, seront matérialisés par une borne kilométrique bleue pour le 5km.

12) Antidopage:

Un local contre la lutte antidopage sera mis à disposition au foyer communal qui se situe à quelques mètres de la salle des sports selon la réglementation FFA Label.

Réglementation article R.232-48 du Code du Sport.

13) Handisports

Pour les raisons de sécurité, les handisports fauteuil et les joëlettes ne sont pas autorisées à participer.

Les handisports malvoyants et/ou malentendants sont priés de se faire connaître explicitement auprès de l'organisateur avant le départ.

Courses des Foulées de la Doller - le 26 octobre 2025

Rue des Pierres (salle des sports) 68950 REININGUE

spiridon.sundgau68@gmail.com

Tél: 06 85 33 40 78

Les foulées de la Doller 2025